

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMÉRO SPÉCIAL

**AVIS DE CONCOURS
CENTRE HOSPITALIER
DE CHARTRES**

- 20 janvier 2011 -

Avis de concours INTERNE sur titres pour le recrutement de deux maîtres ouvriers – OPTION “ sécurité ” aux Hôpitaux de Chartres

Un concours interne sur titres pour le recrutement de deux maîtres ouvriers, spécialité “ sécurité ” est organisé par le Centre Hospitalier de Chartres en application de l’article 13 du décret n°91-45 du 14 janvier 1991 portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d’entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière.

Ce concours est ouvert aux ouvriers professionnels qualifiés ainsi qu’aux conducteurs ambulanciers de 2ème catégorie titulaires d’un diplôme de niveau V ou d’un diplôme reconnu équivalent par la commission instituée par le décret n°2007.196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplôme requises pour se présenter aux concours d’accès aux corps et cadres d’emplois de la fonction publique et comptant au moins deux ans de services effectifs au 1 janvier 2011 dans leur grade respectif.

Le dossier d’inscription peut être retiré à la Gestion des Concours auprès de Madame SEVESTRE Direction du Personnel et du Développement Social, Bureau Gestion des Concours, 2ème étage, Hôpital Louis PASTEUR. (Tél. : 02-37-30-36-47) ou envoyé à votre domicile sous réserve de production d’une enveloppe timbrée à votre nom.

Le dossier d’inscription devra être adressé dûment complété, daté et signé, accompagné des justificatifs demandés pour le 21 mars 2011, date limite de dépôt (le cachet de la poste faisant foi)

à
Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres
Direction du Personnel et du Développement Social (Gestion des Concours)
BP 30407 - 28018 CHARTRES cedex.

Avis de concours sur titres organisé aux Hôpitaux de Chartres pour le recrutement de deux TECHNICIENS DE LABORATOIRE daté du 4 janvier 2011

Ce concours sur titres est ouvert aux candidats :

I. titulaires de l’un des diplômes visés à l’annexe de l’arrêté du 15 juin 2007 relatif aux titres ou diplômes exigés pour l’accès aux concours sur titres de technicien de laboratoire de la Fonction Publique, à savoir :

- Le diplôme d’État de laborantin d’analyses médicales ou le diplôme d’État de technicien en analyses biomédicales ;
- Le diplôme universitaire de technologie, spécialité biologie appliquée, option analyses biologiques et biochimiques, ou le diplôme universitaire de technologie, spécialité génie biologique, option analyses biologiques et biochimiques ;
- Le brevet de technicien supérieur d’analyses biologiques ;
- Le brevet de technicien supérieur biochimiste ou le brevet de technicien supérieur bioanalyses et contrôles ;
- Le brevet de technicien supérieur de biotechnologie ;
- Le brevet de technicien supérieur agricole, option laboratoire d’analyses biologiques ou option analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques ;
- Le diplôme de premier cycle technique biochimie-biologie ou le titre professionnel de technicien supérieur des sciences et techniques industrielles - parcours biochimie-biologie, délivrés par le Conservatoire national des arts et métiers ;
- Le diplôme d’études universitaires scientifiques et techniques, spécialité analyses des milieux biologiques, délivré par l’université de Corté ;
- Le diplôme de technicien de laboratoire biochimie-biologie clinique ou le titre de technicien supérieur de laboratoire biochimie-biologie ou le titre d’assistant de laboratoire biochimie-biologie délivrés par l’École supérieure de technicien biochimie-biologie de la faculté catholique des sciences de Lyon ;
- Le certificat de formation professionnelle de technicien supérieur physicien chimiste homologué par la commission technique d’homologation des titres et diplômes de l’enseignement technologique du ministère du travail ou le titre professionnel de technicien supérieur physicien chimiste, inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, délivrés par le ministère chargé de l’emploi.

II. titulaires d’une autorisation d’exercice de la profession de technicien de laboratoire, en application de l’arrêté pris en application de la directive n° 92/51/CEE du Conseil des Communautés européennes du 18 juin 1992 susvisée et fixant la liste des titres ou diplômes exigés des personnes employées en qualité de technicien dans un laboratoire d’analyses de biologie médicale.

Les candidatures devront être adressées aux Hôpitaux de CHARTRES - Direction du Personnel et du Développement Social - Gestion des Concours - BP 30407 -28018 CHARTRES cedex, par écrit, (le cachet de la

poste faisant foi), dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de l'avis au recueil des actes administratifs des préfectures des départements de la région.

Les demandes d'admission à concourir (dossier d'inscription uniquement) aux concours sur titres doivent parvenir au moins un mois avant la date du concours sur titres au directeur de l'établissement organisateur du concours (tél. 02.37.30.36.47) auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les dates et lieux du concours.

Le dossier d'inscription peut être retiré au bureau de la Gestion des Concours ou envoyé à votre domicile sous réserve de production d'une enveloppe timbrée à votre nom, ou téléchargé via le site Internet des Hôpitaux de CHARTRES (<http://www.ch-chartres.fr>)

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:

Site Internet : *http://www.indre-et-loire.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christine ABROSSIMOV, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture
Dépôt légal : *20 janvier 2011* - N° ISSN 0980-8809.